

Directives de la direction de concours

**En principe, les prescriptions de concours des CSS éd. 2025 sont en vigueur.
En outre, le secteur gymnastique et danse édicte les directives suivantes:**

1. Déroulement de la compétition

- 1.1 Les heures de départ figurent dans l'horaire. L'ordre de départ a été tiré au sort, les départs multiples ont été pris en compte dans la mesure du possible.
- 1.2 Tous les gymnastes doivent se présenter au poste d'annonce dans les délais indiqués. Les gymnastes s'annonçant tardivement n'ont plus le droit de participer au concours.
- 1.3 Les gymnastes doivent se trouver à la place de préparation au plus tard 15 minutes avant le début de la compétition du bloc.
- 1.4 Il n'y a pas d'essai de musique.
- 1.5 Seuls les encadrants ayant une «carte d'accompagnateur» sont autorisés à se trouver à la place de préparation.
- 1.6 Les feuilles de notes peuvent être retirées auprès du bureau d'inscription après le passage correspondant.

2. Installation de concours et engins

- 2.1 D'entente avec la direction des concours, l'organisateur met à disposition tous les équipements de la compétition.
- 2.2 Seuls les gymnastes du bloc correspondant et les fonctionnaires sont autorisés à entrer sur l'emplacement de la compétition.
- 2.3 Conformément à l'art. 5.5 des prescriptions de concours, l'organisateur fournit les installations nécessaires pour l'accompagnement musical des productions. Des personnes formées s'occupent de ces installations.
- 2.4 Les gymnastes / accompagnateurs tiennent à disposition un CD ou une clé USB avec la musique en cas de besoin lors de la manifestation.

3. Echauffement

- 3.1 Il n'y a pas d'échauffement sur l'emplacement de la compétition. Avant le début du bloc, un court essai sur le praticable est autorisé.
- 3.2 Une salle d'échauffement sans installation sonore est mise à disposition.

4. Cérémonie protocolaire

- 4.1 La cérémonie protocolaire a lieu dans la salle de compétition. Les gymnastes s'y présentent en tenue de concours ou en training.
- 4.2 Les distinctions sont remises uniquement lors de la cérémonie protocolaire.
- 4.3 Tous les gymnastes prennent part à la cérémonie protocolaire. Veuillez suivre les instructions du speaker.

5. Finances de participation / finances de garantie

- 5.1 Le remboursement de la finance de garantie a lieu après la manifestation par virement bancaire. En cas de non-participation, les finances de départ ne sont pas remboursées.